La pétanque iSSlamique pour l’apostat…

écrit par Paco | 9 juin 2020

.

La pétanque iSSlamique !

Il y a un championnat de pétanque iSSlamique !

Ses règles sont fort peu, ma foi, académiques…

Et c’est un cochon né la cible !

C’est facile, il est impassible !

C’est un jeu, paraît il, qui rend très euphorique…

PACO. Pointer, tirer, amdoulilah…

08/06/2020.

L’apostat (celui qui abandonne une religion) est un criminel à la mode dans nombre de pays qui ne charrient pas avec la

charia. Ainsi, un crime issu des âges les plus obscurs est-il remis au goût du jour, des Maldives à l'Arabie Saoudite, en passant par le Soudan, le Pakistan et bien d'autres destinations de rêve… (Capture d'écran du site www.dailymail.co.uk relatant la mort de Farzana Parveen, enceinte de huit mois lapidée par sa famille au Pakistan)
L'émoi suscité dans l'opinion occidentale par le rétablissement de la peine de mort aux Maldives – membre observateur des Iles Vanille -, applicable dès l'âge de sept ans pour des crimes tels que la fornication (adultère), l'apostasie (abjuration de sa religion, l'Islam en l'occurrence), la consommation d'alcool, voire le banditisme, s'explique par le fait que Les Maldives sont vues, de loin, comme un genre d'Etat-Club-Med, avec lagons, cocotiers, îles, voire spot de surf, privatisés, réservés aux touristes ; pour lesquels la « vraie vie » des Maldiviens demeure un relatif mystère. Alors certes, il y a bien ces histoires de femmes flagellées… mais « adultères », et chacun sait en Occident que l'Islam a une façon très particulière de traiter les femmes, qu'il vénère et respecte profondément, au point de leur dénier toute responsabilité, les plaçant toute une vie sous tutelle….

En revanche, l'idée de voir un enfant exécuté est nettement plus gênante. D'où ces appels au boycott des Maldives, car il est moralement difficile de faire bronzette sur les plages parfaites d'un pays capable d'exécuter des gosses pour un prétexte aussi futile que l'apostasie ! A-t-on vu un enfant de sept ans s'engager spontanément dans une démarche mystico-philosophique visant à lui faire abjurer sa religion ?

La peine de mort pour apostasie, notamment applicable aux enfants, serait donc un symbole, une limite ostentatoirement brandie à l'encontre des infidèles de tout poil ?

Il y a lieu de croire que cette incrimination est tout sauf futile. En effet, dans nombre de pays où l'Islam est religion d'Etat, à l'incrimination d'apostasie – takfir – correspond un périmètre pénal très large.

Ainsi, dans ce beau pays qu'est le Soudan, présidé par Omar al-Bashir, accusé de crime de guerre, de crime contre l'humanité et de génocide par la Cour pénale internationale (CPI), mandat d'arrêt international à l'appui, on peut être accusé d'apostasie sans même avoir été musulman ; et condamné à mort en conséquence.

Maryam vient d'accoucher dans la geôle

C'est le cas de Maryam Yahya Ibrahim Ishag, médecin, âgée de 27 ans, et enceinte de huit mois, lorsque le tribunal islamique de Haj Yousef (à Khartoum) l'a condamnée, le 15 mai dernier, à recevoir à 100 coups de fouet pour adultère, avant d'être exécutée pour apostasie.

Abandonnée par son géniteur musulman à la naissance, elle a été élevée dans la foi chrétienne de sa mère de nationalité éthiopienne. Pour avoir épousé – il y a 13 ans – un Chrétien, Soudanais, mais du Sud, qui lui a fait deux enfants, elle a été accusée d'avoir renié la foi musulmane, crime pour lequel elle est condamnée à mort, par pendaison, l'adultère étant rajouté pour tenir compte des enfants. Une exécution suspendue par la grossesse de la criminelle, et l'allaitement à suivre du second enfant. Meriam Yahia Ibrahim Ishag vient d'accoucher dans la geôle qu'elle partage avec son premier enfant âgé de 20 mois.

France, Grande-Bretagne Etats-Unis exercent depuis des semaines d'intenses pressions, relayées par des associations de défense des droits de l'Homme et même de courageux ressortissants soudanais. Avec un peu de « chance » la peine capitale sera commuée en perpétuité. Omar al-Bashir nargue impunément la CPI, il est peu probable qu'il tremble devant une réprobation étrangère, même internationale. Il pourrait marchander un brin de laxisme humanitaire en faveur des femmes adultères en échange de facilités diplomatiques dans son conflit avec le Soudan du Sud.

En Arabie saoudite, on a inventé l'apostasie en ligne

La pauvre Maryam pourrait presque s'estimer privilégiée, au regard du destin de Farzana Parveen, enceinte de huit mois et âgée de 25 ans, lorsqu'elle a été dûment lapidée à mort par sa famille, devant le tribunal de Lahore (Pakistan), auprès duquel elle espérait obtenir la protection de la justice. Son crime ? Un mariage d'amour contraire aux vœux de son père, de ses frères, leur honneur, leur conception de l'Islam et donc… adultère.

En Arabie saoudite, on a inventé l'apostasie en ligne, progrès technologique oblige. Un moyen de pourchasser les délinquants qui professent des opinions un peu trop libérales. C'est le cas d'un jeune blogueur un peu trop cool, embastillé depuis juin 2012 pour avoir fondé un site internet intitulé « Free Saudi liberals », sur lequel il aurait attenté « à la sécurité générale » et « ridiculisé des figures religieuses de l'Islam ». Quand on sait que dans ce pays de légende, laisser une femme seule au volant est déjà une façon de ridiculiser l'Islam, il est évident que le fait de traiter de la Saint-Valentin – véridique – s'apparente à un délit inexpiable. Quant au vice qu'est l'ironie, cette raillerie rhétorique (Ndlr : une monstruosité grecque qui plus est), lorsqu'il est appliqué à la « Commission pour la promotion de la vertu », louée pour ce qu'elle « nous enseigne la vertu et qu'elle se soucie autant que tous les Saoudiens aillent au paradis », il vire au crime contre la figure de Dieu, quand bien même on ne peut le représenter.

10 ans de prison, mille coups de fouet

En conséquence le procès de Raif Badawi a conduit à ce que le pauvre jeune homme soit poursuivi pour apostasie, risquant ainsi sa tête un peu trop éclairée. Une sanction pénale qui reste en suspens aujourd'hui, quand la première peine

complémentaire à laquelle il avait été condamné, sept ans de prison et 600 coups de fouet vient d'être commuée en 10 ans de prison, mille coups de fouet et plus de 260 000 dollars d'amende.

Quant au journaliste et twittos saoudien, Hamza Kashgari, il fut poursuivi pour apostasie, pour avoir interpellé le prophète Mahomet par trois fois sur twitter, lui disant de façon poétique mais moderne ce qu'il avait sur le cœur ; exemple : « Au jour de ton anniversaire, je ne me prosternerai pas devant toi. Je ne baiserai pas ta main. Je la serrai comme fait un égal, et te sourirai comme tu me souriras. Je te parlerai comme un ami sans plus… »

Il en résulta un immense scandale accompagné de menaces de mort bien réelles. Hamza Kashgari prit la poudre d'escampette. Demanda l'asile politique à la Nouvelle-Zélande. Mais il fut intercepté à l'aéroport de Kuala Lumpur, par les autorités de Malaisie, où l'Islam est religion d'Etat, et extradé vers l'Arabie saoudite ; le tout sur la foi d'un mandat d'arrêt international, lancé par Interpol, qui ne peut rien refuser aux autorités saoudiennes. En dépit d'un repentir obligé, Hamza Kashgari a risqué sa tête, passé 20 mois en prison, avant d'être libéré, amende honorable à la clé. Pour mémoire, en 1992, Saadi Mallalah, dangereux poète saoudien, a été condamné à mort pour blasphème et apostasie, à la suite de quoi il a été décapité, au sabre.

Nos « people », Johnny Hallyday, Laurence Parisot, ex-présidente du MEDEF, Christophe Dechavanne, « figure de TF1 depuis de nombreuses années « , qui ont appelé au boycott des Maldives en twittant courageusement leur détermination, oseront-ils s'engager de même contre l'Arabie saoudite, Dubaï, le Pakistan, la Mauritanie, l'Egypte, l'Iran, la Malaisie, l'Algérie… Taslima Nasreen et Salman Rushdie des « people » d'un autre genre pourraient leur expliquer.

Philippe Le Claire pour Imaz Press Réunion

http://www.ipreunion.com/actualites/reportage/2014/05/29/plusieurs-pays-punissent-tres-severement-l-abandon-de-la-religion-apostasie-un-crime-des-plus-pratiques,25691.html